



**RECUEIL  
DES POSTES SPECIFIQUES A PROFIL  
ET DES POSTES SPECIFIQUES  
A EXIGENCES PARTICULIERES**



**Liste des postes spécifiques**

## I-Poste à profil (PSAP) : postes à profil hors mouvement

\*Poste Susceptible d'être vacant (PSV)

\*Poste vacant (PV)

| INTITULE DU POSTE  | TITRES REQUIS  | Fiche de poste | PV/PSV |
|--|--|----------------|--------|
| <b>Conseillers pédagogiques départementaux :</b>                                   |  |                |        |
| Rattaché au service de l'A-DAASEN Centre Est                                       | <b>CAFIPEMF</b><br>avec l'option correspondante au poste le cas échéant                    | N°1            | PSV    |
| Rattaché au service de l'A-DAASEN Ouest  |  | N°2            | PV     |
| Référent Français académiques (RFA)  |  | N°3            | PSV    |
| Référents Mathématiques académiques (RMA)  |  | N°4            | PSV    |
| Arts Visuels   |  | N°5            | PSV    |
| Éducation Musicale   |  | N°6            | PSV    |
| EPS  |  | N°7            | PSV    |
| Maternelle   |  | N°8            | PSV    |
| CASNAV   |  | N°9            | PSV    |
| Formation Continue EAFC 1 <sup>er</sup> degré                                      |  | N°10           | PSV    |
| Langue vivante (LVE) Anglais   |  | N°11           | PSV    |
| Langues vivantes (LVE) Espagnol/Portugais  |  | N°12           | PSV    |
| Langue vivante régionale (LVR) Créole  |  | N°13           | PSV    |
| Langues vivantes régionale (LVR) amérindiennes                                     |  | N°14           |        |
| Langue vivante régionale (LVR) Bushinengue   |  | N°15           |        |
| TICE - DRANE   |  | N°16           | PSV    |
| Sciences - EDD   |  | N°17           | PSV    |
| Coordonnateur AESH et PIAL   |  | N°18           | PSV    |
| <b>Animateurs académiques :</b>  |  |                |        |
| Animateurs CASNAV  |  | N°19           | PSV    |
| Formateur Ouest pour le suivi des personnels contractuels du 1 <sup>er</sup> degré |  | N°20           | PV     |
| <b>Conseiller pédagogique auprès d'un IEN :</b>                                    |  |                |        |
| CP ASH   | CAFIPEMF avec l'option correspondante au poste, le cas échéant                             | N°21           | PSV    |
| Numérique éducatif – ASH   |  | N°22           | PSV    |
| <b>Coordonnateurs éducation prioritaire :</b>                                      |  |                |        |
| REP+ (postes à temps plein et postes sur deux réseaux)                             | Expérience en éducation prioritaire  | N°23           | PV     |
| <b>Directions d'école :</b>  |  |                |        |
| Directeur d'écoles à plus de 18 classes  | Liste d'aptitude de directeur d'école  | N°24           | PV     |
| <b>Coordonnateurs et enseignants :</b>   |  |                |        |
| Coordonnateur des AESH   | CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH, CAPPEI   | N°25           | PV     |
| Enseignant Référent ASH  | CAPSAIS, CAPA-SH, 2CA-SH, CAPPEI «<br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                    | N°26           | PV     |
| Enseignant en milieu hospitalier (grande difficulté scolaire)                      | CAPSAIS, CAPA-SH option C,<br>CAPPEI « Enseigner en RASED – aide à dominante pédagogique » | N°27           | PV     |

## I-Poste à profil (PSAP) : postes à profil hors mouvement

\*Poste Susceptible d'être vacant (PSV)

\*Poste vacant (PV)

| INTITULE DU POSTE   | TITRES REQUIS   | Fiche de poste | PV/PSV |
|---|---|----------------|--------|
| Enseignant en centre médico-psycho- pédagogique (CMPP)          | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D ou <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                  | N°28           | PV     |
| Enseignant en centre médico-psycho- pédagogique autisme (CAMPS) | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D ou <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                  | N°29           | PV     |
| Enseignant à l'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)   | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                    | N°30           | PV     |
| Enseignant à l'unité d'enseignement élémentaire (UEEA)          | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                    | N°31           | PV     |
| Professeur ressource trouble neurodéveloppement (TND)           | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »                    | N°32           | PV     |
| SESSAD  | <b>CAPA-SH</b> , voire <b>2CA-SH</b> option D ou <b>CAPPEI</b> correspondant à l'ULIS TFC               | N°33           | PV     |
| Coordonnateur CDOEA   | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option F ou <b>CAPPEI</b><br>Grande difficulté scolaire                         | N°34           | PSV    |
| Enseignant en centre pénitentiaire                              | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option F ou <b>CAPPEI</b><br>« Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire) | N°35           | PV     |
| Guyane connectée  | Personnel itinérant en connaissance du fleuve Maroni  | N°36           | PSV    |

## II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PSEP)

*Les candidats à ces postes ayant obtenu un avis favorable de la commission d'entretien devront, par ailleurs, les solliciter dans la phase informatisée du mouvement intra académique, lors de la formulation de leurs vœux.*

| INTITULE DU POSTE  | TITRES REQUIS   | Fiche de poste |
|--|---|----------------|
| <b>Dispositifs de scolarisation particuliers :</b>                             |   |                |
| UPE2A 1D   | <b>Certificat d'enseignement du FLS</b>   | N°1            |
| UPE2A PSA  | <b>Certificat d'enseignement du FLS</b>   | N°2            |
| Enseignant spécialisé itinérant  | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »  | N°3            |
| Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS collège                 | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>2CA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »  | N°4            |
| Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée professionnel     | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>2CA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »  | N°5            |
| Enseignant spécialisé au RSMA  | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option F ou <b>CAPPEI</b> « Enseigner en EGPA » (Grande difficulté scolaire)  | N°6            |
| Enseignant en classe relais  | <b>CAPSAIS</b> ou du <b>CAPA-SH</b> option F ou du <b>CAPPEI</b><br>Enseigner en EGPA (Grande difficulté scolaire).   | N°7            |
| Enseignant spécialisé itinérant pour élèves à comportement atypique (CUEI ASH) | <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D, <b>CAPPEI</b><br>« Coordonner une ULIS ou une UE »  | N°8            |
| Enseignant en classe bilingue Portugais  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience dans la pratique de la langue Portugaise (diplôme en Portugais niveau L3 est une plus-value).</li> <li>Expérience de contractuel 1<sup>er</sup> degré ou d'ILM</li> </ul> | N°9            |

| INTITULE DU POSTE  | TITRES REQUIS  | Fiche de poste |
|--|--|----------------|
| <b><i>Dispositifs de scolarisation particuliers :</i></b>        |  |                |
| Enseignant de classe bilingue Français- créole                   | Enseignant titulaire de l'habilitation définitive en créole guyanais ou issu du concours spécial langue régionale créole guyanais.   | N°10           |
| Unité pédagogique pour élèves en situation d'illettrisme (UPE2L) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeur expérimenté dans l'alphabétisation, l'illettrisme</li> <li>• Formateur expérimenté dans l'illettrisme et l'alphabétisation avec des adolescents</li> </ul> | N°11           |

# FICHES

## DES POSTES SPECIFIQUES A PROFIL



## FICHE DE POSTE N°1 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique départemental généraliste<br/>(Dominante : Chargé de mission A-DAASEN Centre-Est)</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Appui missions ADAASEN » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques du premier degré (évaluation des écoles, pHAre, NEFLE...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académique et nationale. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.  |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la mise en œuvre des examens et concours.</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Représenter si besoin l'IEN ADAASEN auprès des municipalités, des circonscriptions et des partenaires institutionnels, se déplacer pour expliquer, recueillir des informations ;</li> <li>• Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ;</li> <li>• Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe des Formateurs académiques et rédiger des comptes-rendus de ces divers moments ;</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles : suivi des PES, formation des PES 100%, suivi des AED en préprofessionnalisation ;</li> <li>• Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                              | <p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ;</li> <li>• Connaissance du contexte guyanais : géographie, linguistique et culturel ;</li> <li>• Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ;</li> <li>• Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...)</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives de communication et de formation à distance ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que formateur.</li> </ul>  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°2 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique départemental généraliste<br/>(Dominante : Chargé de mission A-DAASEN Ouest)</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Appui missions ADAASEN » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques du premier degré (évaluation des écoles, pHAre, NEFLE...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académique et nationale. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la mise en œuvre des examens et concours.</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Représenter si besoin l'IEN ADAASEN auprès des municipalités, des circonscriptions et des partenaires institutionnels, se déplacer pour expliquer, recueillir des informations ;</li> <li>• Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ;</li> <li>• Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe des Formateurs académiques et rédiger des comptes-rendus de ces divers moments ;</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles : suivi des PES, formation des PES 100% ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des directeurs d'école ;</li> <li>• Participer à la formation des enseignants engagées dans la préparation du CAFIPEMF ;</li> <li>• Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ;</li> <li>• Connaissance du contexte guyanais : géographie, linguistique et culturel ;</li> <li>• Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ;</li> <li>• Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...);</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives de communication et de formation à distance ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE<br/>ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que formateur.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°3 (PSAP)

|                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale<br/>Réfèrent « Français » académique (RFA)</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Ces conseillers pédagogiques inscrivent leur action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Ils sont placés sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont ils reçoivent une lettre de mission et exercent leurs fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la missions « français ».  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Les CPC « français » sont des éléments moteurs pour la mise en œuvre et le suivi de la mesure « CP et CE1 100% réussite » dans une académie prioritairement inscrite en REP +. Ils contribuent à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative notamment celle relative à l'exploitation des évaluations repères et des ressources nationales, en cohérence avec leur lettre de mission. Ils déploient leurs activités sur l'ensemble de l'académie.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions de ces CPC s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique et locale du plan français de l'académie ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation départementale de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté ;</li> <li>• Veiller à approfondir la réflexion pédagogique et didactique afin de mieux contribuer à l'analyse des pratiques professionnelles et à la recherche de pratiques efficaces dans la classe ;</li> <li>• Participer à la production d'outils de suivi de la mesure pour mieux coordonner le suivi de l'évolution des pratiques en classe et les analyses des évaluations permettant d'apprécier leur impact ;</li> <li>• Travailler à l'élaboration d'un tableau de bord de la mission « plan français » ;</li> <li>• Apporter son expertise lors de la mise en œuvre et l'analyse des évaluations repères ;</li> <li>• Proposer des actions de formation innovantes en relation avec les orientations nationales et académiques ;</li> <li>• Participer aux formations nationales sur les thèmes décrits par la stratégie nationale. En déduire les axes de formation pour les référents français ;</li> <li>• Accompagner au sein des classes les enseignants débutants ;</li> <li>• Participer aux instances de pilotage et apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage du dispositif ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques des fondamentaux en français ainsi que sur d'autres axes : maternelle, liaison école-collège ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils et des usages numériques et des démarches de la formation ;</li> <li>• Maîtrise des pratiques évaluatives d'un dispositif ;</li> <li>• Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ;</li> <li>• Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°4 (PSAP)

|                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale<br/>Réfèrent « Mathématiques » académique (RMA)</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | Ces conseillers pédagogiques inscrivent leur action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Ils sont placés sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont ils reçoivent une lettre de mission et exercent leurs fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « mathématiques ».  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | Les CPC « mathématiques » sont des éléments moteurs pour la mise en œuvre et le suivi de la mesure « CP et CE1 100% réussite » dans une académie prioritairement inscrite en REP +. Ils contribuent à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative notamment celle relative à l'exploitation des évaluations repères et des ressources nationales, en cohérence avec leur lettre de mission. Ils déploient leurs activités sur l'ensemble de l'académie.   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Les missions de ces CPC s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique et locale du plan mathématiques de l'académie ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation départementale de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté ;</li> <li>• Veiller à approfondir la réflexion pédagogique et didactique afin de mieux contribuer à l'analyse des pratiques professionnelles et à la recherche de pratiques efficaces dans la classe ;</li> <li>• Participer à la production d'outils de suivi de la mesure pour mieux coordonner le suivi de l'évolution des pratiques en classe et les analyses des évaluations permettant d'apprécier leur impact ;</li> <li>• Travailler à l'élaboration d'un tableau de bord de la mission « plan mathématiques » ;</li> <li>• Apporter son expertise lors de la mise en œuvre et l'analyse des évaluations repères ;</li> <li>• Proposer des actions de formation innovantes en relation avec les orientations nationales et académiques ;</li> <li>• Participer aux formations nationales sur les thèmes décrits par la stratégie nationale. En déduire les axes de formation pour les référents mathématiques ;</li> <li>• Accompagner au sein des classes les enseignants débutants ;</li> <li>• Participer aux instances de pilotage et apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage du dispositif ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques des fondamentaux en mathématiques ainsi que sur d'autres axes : maternelle, liaison école-collège ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils et des usages numériques et des démarches de la formation ;</li> <li>• Maîtrise des pratiques évaluatives d'un dispositif ;</li> <li>• Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ;</li> <li>• Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°5 (PSAP)

| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE                    | <b>Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en Arts visuels</b>  |
|-------------------------|--------------------------------------|--|
|                         | PLACE DU POSTE                       | Le Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en arts visuels inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEC en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle ».  |
| PROFIL DU POSTE         | CADRE GENERAL                        | Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                         | MISSIONS                             | Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                         | FONCTIONS                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, musées, mouvement artistiques, ...)</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.</li> </ul> |
|                         | COMPETENCES                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine des arts visuels ;</li> <li>• Connaissances didactiques et réglementaires ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>   |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF  | PRE-REQUIS (diplômes ou expériences) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option Arts visuels ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                         | NOMINATION                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                         | REGIME INDEMNITAIRE                  | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                         | MODALITES DE CANDIDATURE             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°6 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en<br/>Éducation musicale</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en éducation musicale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Éducation artistique et culturelle ».   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités artistiques et culturelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, mouvement artistiques, ...)</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Conduire des ateliers, concevoir des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de la musique à l'école primaire ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE<br/>ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF, option Éducation Musicale ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°7 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU<br/>POSTE</b>                    | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en<br/>Education Physique et Sportive</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en EPS inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « EPS ».  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des enseignements et des activités sportives à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer l'équipe des conseillers pédagogiques EPS de circonscription ;</li> <li>• Aider à l'élaboration d'une politique académique cohérente en liaison avec les partenaires locaux (collectivités, ligues, mouvement sportif, ...) et les associations sportives d'école ;</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances didactiques et réglementaires de l'EPS à l'école primaire ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de l'EPS (objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE<br/>ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option EPS ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME<br/>INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 27 points et Indemnité de conseiller pédagogique départemental EPS (IR 1696)  |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°8 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale<br/>Maternelle</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maternelle » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Maternelle ».   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale maternelle s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. (Plan maternelle).  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi des dossiers confiés, l'instruction obligatoire à 3 ans ;</li> <li>• Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ; suivi du dossier des EAJE ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales,</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière et contractuels au cycle 1 ;</li> <li>• Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>• Contribuer à la création de ressources et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ;</li> <li>• Participer à l'accomplissement de plusieurs tâches administratives.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle. et disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques relatives à l'enfant de moins de 6ans ;</li> <li>• Connaître les ressources nationales (guides EDUSCOL)</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option maternelle ;</li> <li>• Justifier d'une expérience avérée au cycle 1 ;</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°9 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique départemental, mission CASNAV</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique départemental ayant une mission au CASNAV inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge du CASNAV.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de l'enseignement du français, à l'école en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Sous la responsabilité de l'IEN en charge du CASNAV, les missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012. Elles contribuent de façon déterminante au fonctionnement de l'école inclusive ainsi qu'à son rayonnement auprès des familles. Elles recouvrent l'ensemble des missions dévolues au CASNAV à savoir l'expertise pédagogique, la médiation auprès de familles, la mise à disposition de ressources.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en œuvre et au suivi de la politique pédagogique du premier et du second degré ainsi qu'au développement des liaisons inter degrés en référence au dossier des EANA ;</li> <li>• Organiser, réaliser, corriger et transmettre avec l'appui administratif les tests linguistiques nécessaires à l'entrée des enfants allophones dans les EPLE de l'académie ;</li> <li>• Participer à la conception et à l'encadrement des actions de formation et d'animation au plan académique et en circonscription ;</li> <li>• Concevoir des outils avec et à destination des enseignants, mise en place et suivi des GRAC ;</li> <li>• Animer et alimenter le site académique ;</li> <li>• Participer à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Organiser en lien avec la DEC le DELF (mise en place et correction) ;</li> <li>• Mettre en place en lien avec France Education International (ex CIEP) toute formation correspondant au besoin des enseignants sur dispositifs (examineur correcteur DELF...)</li> <li>• Présenter le dispositif OEPRE lors des instances dédiées auprès des circonscriptions et/ou des EPLE en faisant la demande ;</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bonne connaissance de l'ensemble du système éducatif du premier et du second degré ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de la langue (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Savoir élaborer et construire des projets à l'échelle de l'académie ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Disponibilité, réactivité, qualités d'écoute, travail en équipe, éthique professionnelle ;</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Formateur examinateur correcteur DELF</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°10 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en<br/>Formation continue – EAFC 1<sup>er</sup> degré</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en formation continue, inscrit son action, en cohérence avec sa lettre de mission et dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN adjointe à l'IA-DAASEN.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Ce conseiller est un élément moteur pour la définition et à la mise en œuvre du plan académique de formation, arrêté par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions en collaboration étroite avec l'EAFC.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CPFC s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation matérielle du cahier des charges : collaboration à la définition des besoins de formation continue des enseignants et des équipes ;</li> <li>• Participation aux commissions académiques et aux conseils de formation, aux équipes d'animation des bassins d'éducation et de formation ;</li> <li>• Relations avec les circonscriptions ;</li> <li>• Préparation du plan de formation continue relations avec l'INSPE, établissement des documents-supports, prévision du calendrier des formations, des modalités de remplacement, suivi des listes et des convocations de stagiaires retenus ;</li> <li>• Participation à l'organisation des formations statutaires ;</li> <li>• Suivi de la mise en œuvre des actions et bilan du plan de formation continue.</li> </ul>   |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences de coordination et aptitudes relationnelles auprès d'interlocuteurs nombreux, divers et parfois difficiles ;</li> <li>• Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, discrétion et capacité à rendre compte ;</li> <li>• Aptitude à bien saisir les enjeux de la formation et à identifier les priorités ;</li> <li>• Capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative ;</li> <li>• Maîtrise du numérique, capacité à maîtriser les outils académiques (GAIA, EGIDE, Infoview, etc.) ;</li> <li>• Conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs De pilotage ;</li> <li>• Réalisation de synthèses de ces contenus et de rapports d'étape ;</li> <li>• Participation à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participation à des groupes de travail académiques ou nationaux.</li> </ul> |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°11 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langues Vivantes Étrangères (LVE) - Anglais</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en LVE inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Langues vivantes ».   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des langues vivantes à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ;</li> <li>• Accompagner les projets académiques relatifs aux LVE et participer à leur suivi ;</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir l'interdisciplinarité ;</li> <li>• Assurer le lien avec le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ;</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ;</li> <li>• Organiser l'accueil et coordonner l'action des assistants étrangers en lien avec l'IEN ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires, et des orientations de l'enseignement des langues vivantes étrangères ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Solides compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en LVE ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>                                 |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF, option « Langues vivantes étrangères » ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°12 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langues Vivantes Étrangères (LVE) – Espagnol/Portugais</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant une mission départementale en LVE inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Langues vivantes ».   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement des langues vivantes à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ;</li> <li>• Accompagner les projets académiques relatifs aux LVE et participer à leur suivi ;</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir l'interdisciplinarité ;</li> <li>• Assurer le lien avec le délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) ;</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ;</li> <li>• Organiser l'accueil et coordonner l'action des assistants étrangers en lien avec l'IEN ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires, et des orientations de l'enseignement des langues vivantes étrangères ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Solides compétences linguistiques, didactiques et pédagogiques en LVE ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> </ul>                                 |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF, option « Langues vivantes étrangères » ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°13 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en<br/>Langue Vivante Régionale (LVR) - Créole</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission Langues vivantes  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique ayant une mission académique en langue vivante régionale créole est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de la LVR à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <p>Le conseiller pédagogique LVR contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'accompagnement des animateurs LCR dans les circonscriptions ;</li> <li>• à l'accompagnement des classes dans lesquelles la langue et la culture régionale créoles sont enseignées ;</li> <li>• à l'extension de l'enseignement de la LCR créole dans l'académie (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires,...) ;</li> <li>• à la mise en œuvre des actions de formation en LVR créole inscrites au PAF(animations pédagogiques et formation à distance) ;</li> <li>• à la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents et de pratiques...), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences ;</li> <li>• à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles créoles ;</li> <li>• à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, liaisons école-collège, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...);</li> <li>• au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement de la LVR créole ;</li> <li>• à la conception de sujets d'examens et de concours, notamment pour les épreuves LCR ;</li> <li>• au recrutement et à la formation des animateurs de langue créole ;</li> <li>• au recrutement des professeurs des écoles, CRPE, option créole.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents à la langue française et au domaine de la langue de culture régionale à l'école primaire ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues (ressources, objectifs, démarches, progressions, etc.) ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité sens de l'initiative et de l'autonomie ;</li> <li>• Une bonne maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF,</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> <li>• Être expert en langue créole tant sur l'oral que l'écrit</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°14 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en<br/>Langue Maternelle (spécialité Langues amérindiennes)</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de l'enseignement des langues maternelles.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique ayant une mission académique en langue maternelle ( <b>spécialité langues amérindiennes</b> ) est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants et l'évolution des dispositifs bilingues français-LM (ILM, classes bilingues). Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de l'enseignement des langues maternelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble du territoire académique.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP s'exercent dans quatre champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants, la production d'un appareillage didactique dans les cinq langues amérindiennes enseignées et la mise en œuvre de la politique éducative.  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseiller pédagogique LVR contribue :</li> <li>• à l'accompagnement des classes dans lesquelles une langue amérindienne est enseignée (Kali'na, Parikwaki, Teko, Wayana, Wayãpi) ;</li> <li>• au développement de l'enseignement des langues amérindiennes dans l'académie (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires,...) ;</li> <li>• à la mise en œuvre des actions de formation en langues amérindiennes inscrites au PAF (G.R.A.C., F.I.L., préparation aux habilitations) ;</li> <li>• à la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents et de pratiques...) ;</li> <li>• à la conception d'évaluations spécifiques en langue amérindienne et au suivi des compétences en français et en LM des élèves fréquentant les dispositifs d'enseignement bilingue (ILM, classes bilingues) ;</li> <li>• à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles amérindiennes ;</li> <li>• à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...) ;</li> <li>• au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement des langues amérindiennes.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents à la maîtrise du langage (langue française et maternelle) à l'école primaire ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues et du bilinguisme (ressources, objectifs, démarches, progressions, etc.) ;</li> <li>• Connaissances approfondies dans le domaine de l'évaluation</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité sens de l'initiative et de l'autonomie ;</li> <li>• Une bonne maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF,</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que P.E d'une classe bilingue et/ou CP.</li> <li>• Justifier de la maîtrise d'une ou plusieurs langues amérindiennes de Guyane (niveau locuteur-natif ou niveau C2 CECL)</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°15 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale en Langue Maternelle (spécialité Langues Businenge)</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Exerçant une mission départementale, il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de l'enseignement des langues maternelles.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | Le conseiller pédagogique ayant une mission académique en langue maternelle ( <b>spécialité langues Businenge</b> ) est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants et l'évolution des dispositifs bilingues français-LM (ILM, classes bilingues). Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de l'enseignement des langues maternelles à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble du territoire académique.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Les missions du CP s'exercent dans quatre champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants, la production d'un appareillage didactique dans les deux langues businenge(e) enseignées ( <b>Nenge(e)</b> ) dans ses 3 variantes aluku, Ndyuka & Pamaka et Saamaka) et la mise en œuvre de la politique éducative   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseiller pédagogique LVR contribue :</li> <li>• à l'accompagnement des classes dans lesquelles une langue businenge(e) est enseignée (Nenge &amp; Saamaka) ;</li> <li>• au développement de l'enseignement des langues businenge(e) dans l'académie (information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires,...) ;</li> <li>• à la mise en œuvre des actions de formation en langues amérindiennes inscrites au PAF (G.R.A.C, F.I.L, préparation aux habilitations) ;</li> <li>• à la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents et de pratiques...) ;</li> <li>• à la conception d'évaluations spécifiques en Nenge &amp; Saamaka et au suivi des compétences en français et en LM des élèves fréquentant les dispositifs d'enseignement bilingue (ILM, classes bilingues) ;</li> <li>• à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles amérindiennes ;</li> <li>• à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs,...) et des outils (livret scolaire, protocoles d'évaluation, portfolio...) ;</li> <li>• au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement des langues businenge(e).</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents à la maîtrise du langage (langue française et maternelle) à l'école primaire ;</li> <li>• Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques notamment dans le domaine des langues et du bilinguisme (ressources, objectifs, démarches, progressions, etc.) ;</li> <li>• Connaissances approfondies dans le domaine de l'évaluation</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité sens de l'initiative et de l'autonomie ;</li> <li>• Une bonne maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation</li> </ul>  |
| <b>NTEXTE ADMINISTRATIF</b>    | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF,</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que P.E d'une classe bilingue et/ou CP.</li> <li>• Justifier de la maîtrise d'une ou deux langues businenge(e) de Guyane (niveau locuteur-natif ou niveau C2 CECRL).</li> </ul>   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°16 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°16 (PSAP)         |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant la mission départementale<br/>TICE - DRANE</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Numérique éducatif » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Numérique éducatif ».   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique « Numérique éducatif » est un enseignant du premier degré. Il est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement du numérique à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ;</li> <li>• Accompagner les projets académiques relatifs au numérique et participer à leur suivi ;</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ;</li> <li>• Coordonner l'action des animateurs (ERUN) en lien avec l'IEN ;</li> <li>• Informer les enseignants sur les applications pédagogiques du numérique ;</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir les usages pédagogiques du numérique dans des organisations intégrant des configurations innovantes (ENR, ENT, TBI...) ;</li> <li>• Assister le DAN sur la mise en œuvre des dispositifs nationaux et académiques concernant la distribution de matériels dans les écoles, la mise en place et l'accompagnement pédagogique ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec les services administratifs ;</li> <li>• Participer à la veille technologique en matière d'équipement informatique et assister les équipes d'écoles dans l'élaboration de projets d'équipement ;</li> <li>• Gérer les ressources académiques distribuées dans les écoles : conception d'un tableau de bord permettant le repérage des outils, leur utilisation et leur plus-value sur les apprentissages des élèves ;</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances didactiques, pédagogiques et réglementaires de l'usage du numérique à l'école primaire ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique et une réflexion poussée sur les usages ;</li> <li>• Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°17 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale<br/>Sciences Technologie EDD</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Sciences Technologie EDD inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration de projets en lien direct avec les sciences, la technologie et l'EDD. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté et défini par l'IA-DAASEN. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire, animer et co-animer des modules de formation spécifiques aux Sciences, à la Technologie et à l'EDD intégrant les usages du numérique pour renforcer les fondamentaux, dans un objectif de cohérence entre les formations initiales et continue, en lien avec les circonscriptions, des professeurs des écoles de l'académie ;</li> <li>• Articuler les actions aux autres missions académiques ;</li> <li>• Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre de projets et action concourant à la contribution des sciences aux dispositifs « Fondamentaux + », « Parcours anglais + » et à l'école inclusive : exploitation des ressources nationales et académiques ;</li> <li>• Contribuer à élaborer, développer des projets et actions du C1 au C3 ; relevant des Sciences de la Technologie et de l'EDD ;</li> <li>• Accompagner les enseignants, en priorité les enseignants en début de carrière, dans la mise en œuvre effective des démarches scientifique, technologique et propres à l'EDD au regard des trois priorités académiques : Eau/Diversité et Energie ;</li> <li>• Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ;</li> <li>• Évaluer les effets des actions conduites sur les résultats des élèves ;</li> <li>• Assurer un rôle d'information, de communication, de négociation et de collaboration auprès des partenaires extérieurs (l'INSPE, Canopé, DAAC, Carbet des Sciences, etc.) ;</li> <li>• Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; Évaluer les prestations ;</li> <li>• Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions, à la production de ressources ;</li> <li>• Contribuer à la dynamique portée par le pôle ressource STE2D ;</li> <li>• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion via le site dédié de la mission STE2D premier degré ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ;</li> <li>• Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission STE2D.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances précises des éléments didactiques et pédagogiques relevant des sciences, de la Technologie et de l'EDD du C1 au C3 ;</li> <li>• Aptitude pour le travail en équipe et la prise de parole en public ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions et associations partenaires locales ;</li> <li>• Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAFIPEMF. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier d'un parcours scientifique intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°18 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller Pédagogique Ecole inclusive :<br/>Coordination des AESH, pilotage des PIAL, et enquêtes pour la cellule école<br/>inclusive</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique Ecole inclusive est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IA DAASEN dont il reçoit une lettre de mission qui est départementale.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, en corrélation avec les actions de l'IEN-ASH.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | <p>Gestion AESH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des recrutements et des affectations des AESH en lien avec les chefs d'établissements et les IEN, les enseignants référents ;</li> <li>- Mise à jour des postes en lien avec les collègues mutualisateurs et les services de la division des moyens ;</li> <li>- Être l'interlocuteur des AESH, des référents de scolarité, des IEN, des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des services administratifs de l'éducation nationale ;</li> <li>- Assurer un suivi de la situation administrative des AESH (CDD, CDI) ;</li> <li>- Concevoir et renseigner des tableaux de bord, enquêtes ministérielles et académiques ;</li> <li>- Contribuer à la professionnalisation des AESH ;</li> <li>- Assurer une veille informationnelle (site ASH)</li> </ul> <p>Ecole inclusive PIAL et enquêtes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la mise en œuvre des PIAL dans le cadre du Service de l'Ecole Inclusive ;</li> <li>- Appui aux chefs d'établissement et Inspecteurs de l'éducation nationale pilotes de PIAL ;</li> <li>- Aide au diagnostic et à l'évaluation des besoins pour chaque PIAL en lien avec les pilotes, les enseignants référents des secteurs PIAL et les coordonnateurs AESH ;</li> <li>- Aide à l'animation du réseau des PIAL (en présentiel et à distance) ;</li> <li>- Elaboration des comptes rendus de la mise en œuvre des PIAL et du tableau de bord en lien avec les coordonnateurs des AESH ;</li> <li>- Accompagnement à la mise en œuvre du référentiel PIAL</li> </ul> |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soins ;</li> <li>- Connaître les différents dispositifs de recrutement des AESH et le suivi de leur carrière.</li> <li>- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs ;</li> <li>• Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap, à la mise en œuvre des PIAL et à l'éducation inclusive.</li> </ul>  |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être force de proposition, conseiller, accompagner ;</li> <li>- Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ;</li> <li>- Être disponible et réactif ;</li> <li>- Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ;</li> <li>- Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).</li> <li>• Disposer de compétences rédactionnelles et des aptitudes à l'animation de réunions</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Titulaire CAPSAIS, CAPA-SH, ou CAPPEI, du CAFIPEMF.  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points, indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°19 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°19 (PSAP)     |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>ANIMATEUR CASNAV</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'animateur soutien ayant une mission au CASNAV inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge du CASNAV.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | L'animateur au CASNAV est un élément moteur de l'équipe avec le conseiller pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la mise en œuvre de l'école inclusive en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions et des EPLE de l'académie.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Sous la responsabilité de l'IEN en charge du CASNAV, les missions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012. Elles contribuent de façon déterminante au fonctionnement de l'école inclusive ainsi qu'à son rayonnement auprès des familles. Elles recouvrent l'ensemble des missions dévolues au CASNAV à savoir l'expertise pédagogique, la médiation auprès de familles, la mise à disposition de ressources. Elles s'exercent sur l'ensemble de l'académie.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en œuvre et au suivi de la politique pédagogique du premier et du second degré ainsi qu'au développement des liaisons inter degrés en référence au dossier des EANA ;</li> <li>• Organiser, réaliser, corriger et transmettre avec l'appui administratif les tests linguistiques nécessaires à l'entrée des enfants allophones dans les EPLE de l'académie avec l'aide des autres membres de l'équipe ;</li> <li>• Participer à l'animation d'actions d'animation au plan académique ;</li> <li>• Partager et concevoir des outils avec et à destination des enseignants,</li> <li>• Assurer un suivi de l'enquête DEPP EANA au 1d et au 2d</li> <li>• Animer et alimenter le site académique ;</li> <li>• Participer à l'organisation du DELF (mise en place et correction) ;</li> <li>• Présenter le dispositif OEPRE lors des instances dédiées auprès des circonscriptions et/ou des EPLE en faisant la demande ;</li> <li>• Organiser et animer des sessions de lecture à destination des EANA pour les écoles qui en font la demande ;</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• -Très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de la langue (ressources nationales, objectifs, démarches, contenus, progressions, etc.) ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Disponibilité, réactivité, qualités d'écoute, travail en équipe, éthique professionnelle ;</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de mobilité, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation ;</li> <li>• Capacités relationnelles auprès des partenaires associatifs, ainsi qu'auprès des familles accueillies ;</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience avérée des différents niveaux de classe et en UPE2A 1D ou collège ;</li> <li>• Expérience dans la gestion de ressources documentaires ;</li> </ul>  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NEANT   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°20 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°20 (PSAP)         |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>FORMATEUR 1er DEGRE OUEST pour le suivi des personnels contractuels 1D</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le formateur 1er degré exerce ses missions à 100 % dédiées à l'accompagnement des <b>personnels enseignants contractuels</b> qui lui sont confiés; Il est à ce titre totalement déchargé de classe. il/elle est placé/e, dans le cadre de ses missions de formation, sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN de l'Ouest et sous l'autorité fonctionnelle de l'A-DAASEN de l'Ouest.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GÉNÉRAL</b>                            | En tant qu'expert de la pratique de la classe, de la mise en œuvre de la politique de suivi des élèves, de la polyvalence de leur métier; il est le garant d'une articulation efficace et raisonnée entre savoirs théoriques et pratiques professionnelles et un relais pour faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.<br>Le formateur 1er degré Ouest pour le suivi des personnels contractuels 1er degré est amené à travailler en lien avec l'ensemble des formateurs; Il oeuvre au renforcement des pratiques d'accompagnement en faveur du développement professionnel de l'ensemble des enseignants et particulièrement des contractuels.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | <b>Les missions du formateur 1er degré sont définies dans une lettre de mission.</b><br>Ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés:<br>-l'accompagnement professionnel des enseignants, particulièrement des contractuels et des équipes d'école de l'Ouest guyanais,<br>-la formation initiale et continue des enseignants,<br>-la mise en œuvre de la politique éducative générant la production de ressources.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | - Accueillir, informer, accompagner et conseiller prioritairement <b>les enseignants contractuels</b> , tout au long de l'année scolaire: compréhension du métier, développement de pratiques professionnelles adaptées et planification de l'enseignement en faveur des apprentissages des élèves: conception, mise en œuvre et analyse réflexive de leur pratique.<br>- Organiser et assurer les visites formatives sur le terrain.<br>- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour tout enseignants contractuel en fonction des besoins identifiés et/ou.<br>- Concevoir des animations pédagogiques spécifiques dans l'ouest en direction de ce public en lien avec les plans.<br>- Actualiser sa formation professionnelle lors des temps de documentation et d'information personnels portant sur les problématiques liées à la formation d'enseignants contractuels.<br>- Participer aux actions de formation de formateurs<br>- Produire des outils pour répondre aux besoins des contractuels.<br>- Participer à des jurys d'examens ou commissions territoriales |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | Disposer de connaissances solides du système éducatif et des différents cycles d'enseignement ;<br>- Disposer de connaissances dans le domaine de la formation initiale et continue pour les adapter au public de contractuels débutants ;<br>- Savoir articuler les connaissances théoriques et adapter les pratiques professionnelles à un public de débutants ;<br>- Savoir animer une action de formation seul ou en co-intervention particulièrement en direction de débutants ;<br>- Se tenir régulièrement informé des avancés de la recherche et des pratiques pédagogiques innovantes;<br>- Être capable d'observer et de conseiller les enseignants contractuels du 1er degré ;<br>- Disposer de compétences de communication écrite et orale ;<br>- Avoir le sens du travail en équipe.<br>-Faire preuve de capacités d'adaptation.  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF.</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience forte dans le premier degré</li> <li>• Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes, des enjeux éducatifs et des enseignements relevant des savoirs fondamentaux ;</li> <li>• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>• Être capable de travailler en équipe ;</li> <li>• Faire preuve de bonnes capacités organisation ;</li> <li>• Montrer de bonnes qualités relationnelles et faire preuve de créativité ;</li> <li>• Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>RÉGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points, indemnité conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°21 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ;</li> <li>• Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ;</li> <li>• Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ;</li> <li>• Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ;</li> <li>• Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ;</li> <li>• Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ;</li> <li>• Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ;</li> <li>• Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ;</li> <li>• Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ;</li> <li>• Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ;</li> <li>• Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ;</li> <li>• Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ;</li> <li>• Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points, indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°22 (PSAP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Conseiller pédagogique ayant la mission<br/>Numérique éducatif - ASH</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Numérique éducatif » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement des premiers et seconds degrés et des utilisations des applications métier (ONDE, SIECLE, AFFELNET, LPI, AGESH, INCLUSCOL). Il est placé sous l'autorité de l'IEN-ASH dont il reçoit une lettre de mission.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le conseiller pédagogique ASH « Numérique éducatif » est un enseignant du premier degré. Il est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative nationale et académique relative au « numérique au service de l'école de la confiance ». Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement du numérique à l'école, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités au sein des deux circonscriptions ASH.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Les missions du conseiller pédagogique s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des coordonnateurs d'ULIS et des équipes d'écoles, la formation initiale et continue des enseignants et des AESH, et la mise en œuvre de la politique éducative.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ;</li> <li>• Accompagner les projets académiques relatifs au numérique et participer à leur suivi ;</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue à partir des besoins repérés en appui sur le déploiement de la plateforme M@gistere</li> <li>• Contribuer à l'analyse et à la production de parcours de formation</li> <li>• Accompagner les projets académiques relatifs au numérique et participer à leur suivi ;</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation initiale et continue ;</li> <li>• Informer les enseignants sur les applications pédagogiques du numérique ;</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations et promouvoir les usages pédagogiques du numérique dans des organisations intégrant des configurations innovantes (ENR, ENT, TBI...) ;</li> <li>• Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ;</li> <li>• Traiter des aspects administratifs et logistiques en liaison avec les services administratifs ;</li> <li>• Participer à la veille technologique en matière d'équipement informatique et assister Les équipes d'écoles dans l'élaboration de projets d'équipement ;</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances didactiques, pédagogiques et réglementaires de l'usage du numérique à l'école primaire ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ;</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique et une réflexion poussée sur les usages ;</li> <li>• Maîtrise des outils et des démarches de la formation à distance ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> <li>• Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation.</li> <li>• Bonne connaissance des outils de travail collaboratif (Tribu, VIA) dont il saura se servir produire, partager et mutualiser</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF option enseignement et numérique ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°23 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Coordonnateur en REP ou en REP+</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN responsable de la circonscription dont relèvent les écoles et les collèges classés REP ou REP+, et sous l'autorité fonctionnelle conjointe des pilotes du REP ou REP+.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | La fonction de coordonnateur REP ou REP+ vise à faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau.   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des liens étroits et constructifs avec les familles et les partenaires ;</li> <li>• Contribuer à la définition et à la gestion des actions pédagogiques pertinentes au plus près du terrain : programmations et évaluations communes par exemple, et à leur intégration dans un projet de réseau ;</li> <li>• Assurer la constitution, la gestion et la diffusion de ressources pédagogiques et de repères relatifs aux politiques partenariales ;</li> <li>• Favoriser la mise en réseau progressive, des différents partenaires (enseignants des premier et second degrés, équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...) et assurer le bon fonctionnement des diverses instances ;</li> <li>• Tenir à jour un tableau de bord du réseau d'éducation prioritaire, assurer la mise au point de suivis de cohortes et d'évaluations permettant d'apprécier l'évolution de la population des élèves du réseau.</li> </ul>   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en œuvre du projet de réseau d'une part entre les écoles du réseau, et d'autre part, entre le collège et les écoles du secteur ;</li> <li>• Assister les pilotes d'un réseau (chef d'établissement et IEN de circonscription) dans l'organisation et l'animation du réseau dans les champs éducatifs et pédagogiques ;</li> <li>• Contribuer à l'évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par sa participation à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation ;</li> <li>• Participer aux concertations visant à analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales (CP, CE1, 6e) ;</li> <li>• Contribuer au suivi et à l'évaluation des élèves ;</li> <li>• Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes ;</li> <li>• Contribuer à l'ingénierie des plans de formation et à leur mise en œuvre ;</li> <li>• Contribuer à la gestion des HSE (exemple : Devoirs Faits) ;</li> <li>• Proposer des actions innovantes ;</li> <li>• Transmettre les contenus de formations et les ressources à tous les professeurs ;</li> <li>• Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre des dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude à s'adapter aux diverses situations professionnelles ;</li> <li>• Capacité à fédérer des personnes ;</li> <li>• Compétences relationnelles et de négociation ;</li> <li>• Aptitudes au travail en équipe avec l'ensemble des personnels de la communauté éducative et particulièrement avec l'équipe de direction de l'établissement, les CPE et le personnel de la vie scolaire, les directeurs d'école et l'IEN, les correspondants académiques de l'EP ;</li> <li>• Connaissance des partenaires de l'Éducation nationale ;</li> <li>• Faire preuve d'initiative ;</li> <li>• Disponibilité indispensable.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement dans la préparation d'un CAFIPEMF est apprécié ;</li> <li>• Une expérience de l'éducation prioritaire est souhaitable mais non indispensable.</li> </ul>   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affectation à titre définitif soit sur un poste à temps complet, soit sur un poste partagé sur deux réseaux.</li> <li>• Stabilité dans le poste souhaitable pour une durée de 5 ans ;</li> <li>• Lettre de mission pour une durée de 3 ans.</li> </ul>  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 30 points + Indemnité REP+   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°24 (PSAP)

| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE | <b>Directeur d'école</b>   |
|-------------------------|-------------------|--|
|                         | PLACE DU POSTE    | Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>  | CADRE GENERAL     | Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau.<br>Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local.<br>Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.   |
|                         | MISSIONS          | Le directeur d'école d'une école à plus de 18 classes exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.   |
|                         | FONCTIONS         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;</li> <li>• Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ;</li> <li>• Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ;</li> <li>• Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ;</li> <li>• Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;</li> <li>• Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;</li> <li>• Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les enseignants, les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ;</li> <li>• Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ;</li> <li>• Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ;</li> <li>• Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;</li> <li>• Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;</li> <li>• Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.</li> <li>• Être un partenaire actif pour l'animation d'une évaluation d'écoles.</li> </ul> |
|                         | COMPETENCES       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ;</li> <li>• Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ;</li> <li>• Bonne connaissance des institutions partenaires ;</li> <li>• Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;</li> <li>• Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ;</li> <li>• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;</li> <li>• Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.</li> <li>• Maîtriser le référentiel du directeur d'école</li> </ul>   |

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b> | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus, aura reçu un avis favorable de Madame l'IA DAASEN et aura suivi la nouvelle formation des directeurs d'école ;</li> <li>• Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.</li> </ul> |
|                               | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                               | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).  |
|                               | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°25 (PSAP)

| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE                    | <b>Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)</b>  |
|-------------------------|--------------------------------------|--|
|                         | PLACE DU POSTE                       | L'enseignant coordonnateur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IA DAASEN dont il est le collaborateur direct. Il est membre du service école inclusive. Sa mission est académique.   |
| PROFIL DU POSTE         | CADRE GENERAL                        | Le coordonnateur gère le recrutement et assure le suivi des situations individuelles des AESH affectés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif. Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap.  |
|                         | MISSIONS                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la mise en œuvre des PIAL dans le cadre du Service Ecole Inclusive académique (SEIA) ;</li> <li>• Gérer et anticiper, à l'échelle départementale, les besoins en AESH en fonction des notifications émises par la Maison des Personnes Handicapées (MDPH) et des besoins signalés par les référents de scolarisation des élèves en situation de handicap et les pilotes des PIAL ;</li> <li>• Participer au recrutement des AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutement ou d'entretiens individuels ;</li> <li>• Être l'interlocuteur des AESH, des référents de la scolarisation, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs académiques ;</li> <li>• Assurer un suivi de la situation administrative des AESH en lien avec les services gestionnaires, les pilotes des PIAL et sur le plan pédagogique en lien avec les équipes éducatives ;</li> <li>• Travailler en coordination avec la division des personnels, l'EPLÉ employeur et payeur, les enseignants référents, les organismes formateurs ;</li> <li>• Assurer une veille juridique et informationnelle ;</li> <li>• Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques ;</li> <li>• Contribuer à la formation des AESH.</li> </ul> |
|                         | FONCTIONS                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion, à la formation des AESH et à l'éducation inclusive (dispositifs et modalités d'accueil des élèves à BEP) ;</li> <li>• Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soins ;</li> <li>• Connaître les différents dispositifs de recrutement des AESH et le suivi de leur carrière.</li> </ul>  |
|                         | COMPETENCES                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir travailler en lien avec l'IEN ASH, les coordonnateurs des PIAL, le médecin CTR ;</li> <li>• Être force de proposition, conseiller, accompagner ;</li> <li>• Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ;</li> <li>• Être disponible et réactif ;</li> <li>• Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ;</li> <li>• Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).</li> </ul>   |
|                         | CONTEXTE ADMINISTRATIF               |  |
|                         | PRE-REQUIS (diplômes ou expériences) | Titulaire CAPSAIS, CAPA-SH, ou CAPPEI.   |
|                         | NOMINATION                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                         | REGIME INDEMNITAIRE                  | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)   |
|                         | MODALITES DE CANDIDATURE             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°26 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant référent est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice CTR-ASH.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | Concourant aux missions de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'enseignant référent contribue à l'accueil et à l'information de l'élève et de sa famille. Il participe à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH, ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | L'enseignant assure, dans un secteur déterminé et sur l'ensemble du parcours de formation de l'élève handicapé, la permanence des relations avec l'élève et sa famille.  |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <p>En direction de l'élève en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la mise en place du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé en veillant à sa cohérence et sa continuité ;</li> <li>• Faciliter une communication confiante entre l'élève, sa famille et la MDPH, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par le projet de scolarisation ;</li> <li>• Participer aux EPE de la MDPH sur invitation ;</li> <li>• Veiller aux transitions entre les différents établissements successivement fréquentés ;</li> <li>• Réunir et animer les équipes de suivi de la scolarisation chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an ;</li> <li>• Rédiger et diffuser les comptes rendus des réunions et de tenir à jour les dossiers ;</li> <li>• Renseigner le GEVA-Sco ;</li> <li>• Renseigner les enquêtes académiques et nationales ;</li> <li>• Participer à l'évaluation des besoins matériels et humains de l'élève ;</li> <li>• Participer à la mise en place du parcours avenir et à l'orientation de l'élève en lien avec le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale et le chef d'établissement.</li> </ul> <p>Au service de l'institution scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'évaluation des besoins humains dans le cadre du PIAL ;</li> <li>• Participer aux commissions de recrutement des auxiliaires de vie scolaire ;</li> <li>• Mettre à disposition de l'IEN ASH, des IEN de circonscription et chefs d'établissement toute information utile sur la situation et le suivi des élèves ;</li> <li>• Remettre en fin d'année un rapport d'activité quantitatif et qualitatif des actions menées, des difficultés rencontrées et des pistes d'amélioration envisagées.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>• Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptation dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> <li>• Être efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et de la communication ;</li> <li>• Avoir développé des qualités de rigueur.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS, du CAPPEI ou du 2 CA-SH option handicap (TFA, TFC, TFV, TSA, TSLA, et/ou la certification enseignant référent).   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et IMP (IR 1995)  |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°27 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°27 (PSAP)     |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Enseignant spécialisé en milieu hospitalier</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant spécialisé en milieu hospitalier est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'IEN ASH de l'adaptation scolaire.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie, de rééducation fonctionnelle et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins en fonction du projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement sanitaire.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ;</li> <li>• Elaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ;</li> <li>• Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ;</li> <li>• Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'établissement scolaire d'origine ;</li> <li>• Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ;</li> <li>• Utiliser les nouvelles technologies (internet, webcam, cartable connecté, ENT...) afin de garder le contact avec l'établissement scolaire d'origine ;</li> <li>• Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ;</li> <li>• Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ;</li> <li>• Contribuer, le cas échéant, à la mise en place de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement (à distance, à domicile) ;</li> <li>• Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN/ASH AS.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ;</li> <li>• Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>• Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;</li> <li>• Avoir de bonnes compétences en informatique ;</li> <li>• Avoir une grande disponibilité.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH, option C ou du CAPPEI.   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | Indemnité forfaitaire (IR 1994) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°28 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°28 (PSAP)     |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant spécialisé en<br/>Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association loi 1901, à but non lucratif, au sein d'un conseil d'administration. Les enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'association par le rectorat.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                                 | Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les enseignants en CMPP agissent avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Ils interviennent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils articulent leurs actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) mis en œuvre dans l'établissement scolaire ;</li> <li>• Leurs médiations sont plurielles ; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages ;</li> <li>• Les modalités organisationnelles de suivi sont individuelles ou en groupe ;</li> <li>• Les enseignants en CMPP sont des personnes ressources locales. Ils contribuent, selon une méthodologie partagée entre l'IEN CTR ASH et le Directeur administratif du CMPP, à des animations pédagogiques, à des actions de sensibilisation et de formation. Ils peuvent participer à des groupes de réflexion. Plus largement, ils participent aux réunions d'Équipe Éducative, d'Équipe de Suivi de la Scolarisation, de</li> <li>• Synthèse et coordination des RASED des établissements relevant du secteur d'intervention du CMPP.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler l'aide spécialisée au CMPP avec un PPRE, un PPS ou un PAP ;</li> <li>• Avoir déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, (RASED),</li> <li>• Avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1er et 2nd degré) ;</li> <li>• Être apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau ;</li> <li>• Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide ;</li> <li>• Être méthodique, rendre compte, évaluer son action ;</li> <li>• Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du <b>CAPSAIS</b> , <b>CAPA-SH</b> option D ou <b>CAPPEI</b> « Coordonner une ULIS ou une UE »  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité forfaitaire (IR 1994) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)  |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°29 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant spécialisé en<br/>Centre d'actions médico-sociale précoce (CAMPS)</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | <p>Le centre d'action médico-social précoce est un établissement privé. Il est en général géré par une association loi 1901, à but non lucratif, au sein d'un conseil d'administration. Les enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'association par le rectorat.</p> <p>Il a pour objet, le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxièmes âges (0 à 6 ans) qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.</p> <p>Le poste est implanté dans les locaux de la structure avec la possibilité, en fonction du projet de chaque usager et des réunions, d'intervenir, dans les écoles du secteur géographique d'intervention.</p>  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | <p>Il exerce sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH et l'autorité fonctionnelle du directeur de la structure.</p> <p>Le service de l'enseignant spécialisé s'organisera conformément au service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré : 24h hebdomadaire d'enseignement et 3h consacrées aux travaux en équipe, réunions avec les partenaires ou aux relations avec les parents.</p>  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | <p>Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis par le soutien éducatif, pédagogique, la rééducation ou la prise en charge thérapeutique du jeune afin de favoriser sa réadaptation dans son environnement.</p> <p>L'enseignant spécialisé exerce des actions préventives et spécialisées qui s'inscrivent dans une volonté de maintenir les enfants dans son milieu familial, social ou scolaire.</p>   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la coordination pédagogique du dispositif</li> <li>• Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique des écoles de l'usager</li> <li>• Participer aux réunions de suivi et de scolarisation, d'équipe éducative des écoles</li> <li>• Informer les enseignants des écoles des modalités de fonctionnement du CAMPS</li> <li>• Assurer la cohérence des projets de scolarisation</li> <li>• Participer avec l'équipe pluridisciplinaire du CAMPS, aux évaluations écrites et orales permettant le réajustement du projet individuel des usagers</li> <li>• Inscrire l'action pédagogique dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire du CAMPS, dont fait partie l'enseignant spécialisé</li> <li>• Évaluer finement les compétences des usagers, élèves et futurs élèves</li> <li>• Mettre en place les adaptations particulières permettant aux usagers d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie</li> <li>• Informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats de l'enfant</li> <li>• Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'une expérience pédagogique reconnue en ASH</li> <li>• Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires</li> <li>• Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école, dans le cadre du projet individuel de chaque usager en tenant compte de son projet en tant qu'élève</li> <li>• Maîtriser les programmes du cycle 1</li> <li>• Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées</li> <li>• Être capable d'adaptation</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du <b>CAPSAIS, CAPA-SH</b> option D ou <b>CAPPEI</b> « Coordonner une ULIS ou une UE »   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°30 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Enseignant d'unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant de l'UEMA est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH.<br>L'UEAM est un dispositif adossé à un établissement médico-social. Elle accueille 7 élèves de trois à six ans.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | <b>Texte(s) de référence :</b><br>Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018<br>- Instruction ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-02-2014.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la coordination pédagogique de l'UE ;</li> <li>Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves ;</li> <li>Partager avec les professionnels des services médico-sociaux compétents, un langage et des outils de réflexion communs ;</li> <li>Participer à l'évaluation du dispositif avec l'équipe médico-sociale.</li> </ul>   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la scolarisation des élèves d'âge préélémentaire présentant des troubles neurodéveloppementaux et qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent des troubles du comportement ;</li> <li>Elaborer un projet d'apprentissage pour chaque élève ;</li> <li>Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ;</li> <li>Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'école pour faciliter l'inclusion dans les classes ;</li> <li>Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;</li> <li>Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN/CTR ASH.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître la psychologie de l'enfant ayant des TSA ;</li> <li>Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;</li> <li>Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des TSA.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFC, TSA).  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 27 points et indemnité REP+  |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°31 (PSAP)

| IDENTIFICATION DU POSTE       | INTITULE DU POSTE                       | <b>Enseignant chargé d'enseignement en UEEA.</b>   |
|-------------------------------|---|--|
|                               | PLACE DU POSTE                          | L'enseignant chargé d'une UEEA est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'établissement médico-social où il est affecté.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>        | CADRE GENERAL                           | Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.<br>Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018<br><b>Instructions ministérielles</b><br>N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.   |
|                               | MISSIONS                                | Dans le cadre du dispositif identifié (UEEA), l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves porteurs de troubles du spectre autistique.</li> <li>• Participe à l'analyse des besoins éducatifs particuliers de chacun des élèves,</li> <li>• Conçoit et met en œuvre des outils, démarches et pratiques pédagogiques adaptées.</li> </ul> Aide à la mobilisation ainsi qu'à l'efficacité des différents moyens de compensation disponibles, dans une recherche d'autonomie de l'élève.   |
|                               | FONCTIONS                               | Comme le pilote de l'unité d'enseignement (UE), l'enseignant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilote le projet pédagogique de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;</li> <li>• Organise l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS et garantir le respect de la mise en œuvre de ces programmes auprès des élèves de l'UE ;</li> <li>• Assure le lien avec le référent des interventions du médicosocial, au sujet des élèves ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant l'intervention hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ;</li> <li>• Réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ;</li> </ul> Favorise l'établissement d'une véritable collaboration avec l'équipe de professionnels à laquelle il appartient. Il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre proposé à leur enfant dans l'UE.   |
|                               | COMPETENCES                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir des connaissances très solides sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS) relatives aux troubles du spectre de l'autisme</li> <li>- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.</li> </ul> </li> <li>• Connaître la réglementation sur le handicap et les missions des différents professionnels ainsi que les différentes structures d'accueil pour les élèves porteurs de handicap (notamment dans le domaine des troubles du spectre autistique), troubles des apprentissages ;</li> <li>• Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant, maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation,</li> <li>• Maîtriser les programmes du cycle 1, 2 et du cycle 3 ;</li> <li>• S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins éducatifs particuliers</li> <li>• Être capable d'animer une équipe et de piloter un dispositif : travailler en équipe, avec les familles et différents partenaires ; établir un emploi du temps et coordonner les interventions ; faire le lien entre l'équipe du médico-social et celle de l'école élémentaire d'accueil.</li> </ul> |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b> | PRE-REQUIS<br>(diplômes ou expériences) | CAPA-SH, voire 2CA-SH option D ou CAPPEI correspondant à l'ULIS TFC  |
|                               | NOMINATION                              | Affectation au mouvement principal à titre définitif   |
|                               | REGIME INDEMNITAIRE                     | Indemnité enseignant spécialisé -IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP +   |
|                               | MODALITES DE CANDIDATURE                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>- Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°32 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Professeur (e) ressource Trouble Neurodéveloppement (TND)</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant professeur ressource TND est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH -HANDICAP.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées ;</li> <li>Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes (06/04/2018) ;</li> </ul> <p>L'action de l'enseignant ressource autisme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH, ce programme a une dimension départementale.</p>   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Intervention auprès de différents publics enseignants pour améliorer l'accessibilité pédagogique à destination des élèves en situation de handicap reconnus par la MDPH et atteints d'un trouble du neurodéveloppement (TND) par le biais de la formation, l'accompagnement, du conseil et du suivi des équipes.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <p>Conseil et accompagnement des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et aux équipes d'accueil de l'école ou des établissements ; travailler en collaboration avec tous les partenaires pour faciliter la scolarisation de l'élève ; participer à l'évaluation des besoins (observation, analyse) et mise en œuvre d'adaptation et d'aménagements pédagogique lié au TND et à leur suivi en situation d'apprentissage ; proposer à l'enseignant de l'élève avec TND une aide adaptée aux besoins ; informer et fournir des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative ; contribuer à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec des TND.</li> </ul> <p>Contribution et participation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la coordination entre la famille et les professionnels mobilisés autour de l'élève ; possibilité de participer aux réunions de l'équipe éducative (EE) et aux équipes suivies de la scolarisation (EES) ; contribuer à la mise en cohérence du parcours scolaire de l'élève ; venir en appui aux enseignants pour la rédaction des éléments de repérages dans le LPI et la mise en œuvre des adaptations pédagogiques en lien avec la famille.</li> </ul> <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et animer des actions de sensibilisation et d'information sur les TND dans la formation initiale et continue : PAF, FIL, MIN... ; formations dans les établissements du 1D et 2D</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance approfondie des troubles des élèves et des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé ; connaissance fine du profil des élèves avec TND, de leurs besoins et des réponses qui peuvent être apportées</li> <li>Connaissance des ressources existantes et maîtrise des matériels et logiciels spécifiques aux TND</li> <li>Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle ;</li> <li>Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives (langage, stratégies pédagogiques, comportement) ;</li> <li>Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ;</li> <li>Éthique professionnelle.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS, CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UETFC, TSA, ou à défaut, un enseignant titulaire d'une autre option disposant d'une bonne connaissance des troubles du neurodéveloppement.   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°33 (PSAP)

|                                |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant chargé d'enseignement en SESSAD.<br/>(Service d'Éducation spéciale et de soins à domicile)</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | L'enseignant chargé d'enseignement en SESSAD est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle de l'établissement médico-social où il est affecté.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le SESSAD, Service d'Éducation spéciale et de soins à domicile est un dispositif ambulatoire qui permet d'apporter l'accompagnement nécessaire aux jeunes de 6 à 18 ans ainsi qu'à leur famille. Le SESSAD propose et conjugue un accompagnement éducatif, thérapeutique, pédagogique et social s'exerçant dans tous les lieux de vie du jeune.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                                 | Le professeur des écoles éveille et développe les capacités de réflexion, d'expression et de communication de l'enfant/du jeune par l'application de méthodes pédagogiques adaptées, en lien avec les projets individualisés.<br>Il évalue dans un premier temps les aptitudes de l'enfant à adopter une posture d'élève. Il s'assure ensuite de l'apprentissage des bases de la lecture, de l'écriture, du calcul et la connaissance élémentaire des matières d'enseignement général, favorisant ainsi l'affirmation de la personnalité et du sens social des enfants/des jeunes.   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                                | <p>Accueil et diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les conditions favorables à l'établissement d'une relation de confiance</li> <li>• Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic pédagogique à partir d'observations et d'analyse</li> <li>• Participer à la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>• Prendre en compte le projet des accueillis et leurs désirs dans l'élaboration des actions pédagogiques</li> <li>• Veiller à l'intégrité physique et morale des personnes à prendre en charge</li> </ul> <p>Suivi scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un projet de classe, des projets pédagogiques</li> <li>• Mettre en œuvre le PPI de chaque jeune et l'articuler avec le PPA de la structure</li> <li>• Mettre en œuvre le PPS conformément aux prescriptions de la MDPH</li> <li>• Préparer, organiser et tracer le travail des élèves (logiciel NEMO Web)</li> <li>• Suivre l'évolution des élèves en lien avec les éducateurs techniques ou scolaire ainsi qu'avec le référent ASH, évaluer les progressions, contribuer à la réflexion sur l'orientation scolaire et professionnelle</li> <li>• Participer aux rencontres avec les familles</li> </ul> <p>Travailler en équipe pluridisciplinaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer activement à l'ensemble des réunions</li> <li>• Contribuer à l'élaboration de rapports d'activités annuels et du projet pédagogique</li> <li>• Contribuer au projet du jeune (compte-rendu, ESS, GEVASCO ...)</li> <li>• Développer et mettre en œuvre des projets d'inclusion</li> <li>• Faciliter et favoriser les partenariats</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du projet associatif, d'établissement et de service</li> <li>• Connaissance du public accueilli et de ses problématiques</li> <li>• Savoir instaurer une relation</li> <li>• Savoir organiser une intervention pédagogique individuelle ou collective</li> <li>• Savoir observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations pédagogiques</li> <li>• Participer à la mise en œuvre d'un projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>• Savoir rédiger des écrits professionnels (synthèse, commission d'admission, projets, compte rendus, observations, fiche d'incident...)</li> <li>• Savoir développer ses connaissances professionnelles</li> <li>• Capacité à s'inscrire dans un travail d'équipe</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | CAPA-SH, voire 2CA-SH option D ou CAPPEI correspondant à l'ULIS TFC  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé -IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP +   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°34 (PSAP)

| FICHE DE POSTE N°34 (PSAP)     |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Coordonnateur de la CDOEA</b>  |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | Le coordonnateur de la CDOEA est membre de l'équipe de circonscription ASH et accomplit ses missions sous l'autorité de l'IEN ASH Adaptation Scolaire de la circonscription.<br>Il travaille en partenariat avec les services de la DAASEN, les circonscriptions du premier degré, les établissements scolaires (collèges) et les écoles.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | Le coordonnateur de la CDOEA est un spécialiste de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en grande difficulté scolaire au collège. Il développe une expertise dans le domaine de l'évaluation, de l'orientation et du suivi des élèves. Il est en charge de l'organisation des commissions pour l'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés et du suivi des dossiers qui y sont rattachés.   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | La coordination de la CDOEA consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire et suivre les dossiers des élèves ;</li> <li>• Planifier, préparer, organiser les réunions de sous-commissions (CTL) et de CDOEA ;</li> <li>• Participer aux CDOEA, assurer le secrétariat durant les séances et le suivi des décisions (courriers aux familles, réception des réponses, suivi des recours, etc.) ;</li> <li>• Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions et notamment dans l'information et le suivi des effectifs ;</li> <li>• Maintenir un lien d'information avec les parents ou les responsables légaux des élèves ;</li> <li>• Travailler en lien avec le service en charge de l'affectation des élèves (DMVE), notamment pour l'analyse des affectations (initiales ou du fait de déménagement, etc.) ;</li> <li>• Réaliser régulièrement des statistiques, indicateurs permettant de suivre l'évolution des SEGPA et contribuer à la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire (carte scolaire)</li> </ul> |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le cadre de son action et sa mise en œuvre dans le contexte local ;</li> <li>• Connaître les ressources du territoire (structures, dispositifs, personnes, etc.) et actualiser régulièrement cette connaissance ;</li> <li>• Connaître l'organisation et le fonctionnement de la MDPH et particulièrement de la Commission des droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, CDAPH ;</li> <li>• Connaître l'organisation et le fonctionnement de la CDOEA ;</li> <li>• Identifier les différents acteurs dans leurs champs de compétences et leurs contraintes particulières ;</li> <li>• Connaître le système éducatif premier et second degré, ainsi que l'ASH, en particulier l'adaptation scolaire et le rôle des différents acteurs.</li> </ul>   |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité d'écoute, de communication et de médiation ;</li> <li>• Capacité à travailler avec les différents partenaires ;</li> <li>• Capacité à organiser et planifier avec rigueur un travail administratif ;</li> <li>• Capacités à utiliser des outils informatiques courants (bureautique, messagerie...).</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité sera donnée aux titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH (option F, de préférence), du CAPPEI ;</li> <li>• Poste incompatible avec un temps partiel. Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH, option C ou du CAPPEI.</li> </ul>   |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408))   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°35 (PSAP)

| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE | <b>Enseignant spécialisé exerçant en centre pénitentiaire</b>  |
|-------------------------|-------------------|--|
|                         | PLACE DU POSTE    | L'enseignant exerçant en centre pénitentiaire est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH SEGPA et du Proviseur de l'Unité Pédagogique des services Pénitentiaires de l'Outre-Mer.   |
| PROFIL DU POSTE         | CADRE GENERAL     | La formation au centre pénitentiaire de Rémire Montjoly vise à apporter une réponse, en termes d'enseignement, à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus. S'inscrivant dans la mission essentielle de service public d'éducation, dans le cadre d'une approche différenciée du public, l'enseignement garantit une réponse aux demandes de formation des détenus dans un souci d'exigence et d'ambition, en tenant compte de la durée de leur peine. Il leur permet d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes, de préparer des diplômes et, le cas échéant, de valider les acquis les plus pertinents pour chacun.   |
|                         | MISSIONS          | <p><b>Encadré par la circulaire n°2020-057 du 9-3-2020</b> qui fixe les missions et les tâches particulières, l'enseignement en milieu pénitentiaire est destiné à la fois aux mineurs (obligation scolaire) et au majeurs (sur la base du volontariat). Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier (repérage des publics entrant illettrés).</p> <p>Elément essentiel dans le dispositif de réinsertion, l'enseignement est complètement intégré au parcours de la détention, depuis l'accueil – où un bilan des acquis est proposé aux détenus – jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis.</p>  |
|                         | FONCTIONS         | <p>L'enseignant en milieu carcéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• participe au soutien à la personne détenue,</li> <li>• contribue à fixer les objectifs à court terme et à construire des projets qui structurent le temps.</li> </ul> <p>L'enseignement permet l'accès au monde de l'écrit,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• propose des activités intellectuelles complexes et enrichissantes,</li> <li>• contribue à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive.</li> <li>• Il vise la validation des acquis, l'acquisition de compétences nouvelles et une meilleure formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus. Il garantit l'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir, favorise le recours fréquent à la bibliothèque, aux diverses ressources documentaires et aux technologies nouvelles et crée des liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives et culturelles.</li> </ul>   |
|                         | COMPETENCES       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître le socle commun de compétences et de connaissances ainsi que les méthodes d'évaluation des compétences ;</li> <li>• Connaître les démarches et les outils pédagogiques élaborés dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique ;</li> <li>• Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée dans tous les domaines fondamentaux ;</li> <li>• Être capable de gérer et d'enseigner à tous les niveaux de formation et de dispenser des enseignements de base (alphabétisation, lecture, français langue étrangère) et des éléments de formation générale du second degré (préparation au CFG, au DNB, au CAP ou autre) ;</li> <li>• Savoir s'inscrire dans une équipe pluri catégorielle ;</li> <li>• Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte ;</li> <li>• Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation ;</li> <li>• Connaître la psychologie des adolescents et des comportements difficiles : aptitude à la gestion de conflits, à la gestion de l'hétérogénéité ;</li> <li>• Être capable d'une grande adaptabilité, de réserve et de discrétion.</li> </ul> |

|                               |   |  |
|-------------------------------|---|--|
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b> | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Priorité sera accordée aux personnels titulaires du CAPA-SH option F ou du CAPPEI « travailler en EGPA »   |
|                               | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation la première année à titre provisoire. L'enseignant garde son poste. Il sera titularisé sur le poste au terme d'une année d'exercice après un entretien avec l'IEN-ASH.   |
|                               | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et indemnité pénitentiaire (IR 603)   |
|                               | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul> |

## FICHE DE POSTE N°36 (PSAP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant itinérant<br/>Guyane Connectée : Combler les Écarts</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Le professeur des écoles itinérant inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré, au cycle 3, plus précisément de la 6 <sup>ème</sup> .<br>Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et exerce son service pendant une période définie par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.<br>Il intervient sur les écarts du pays amérindien de l'ouest guyanais (Maripasoula) dans le cadre de l'offre d'enseignement de la 6 <sup>ème</sup> « Guyane Connectée : Combler Les Écarts ».  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec les professeurs du collège Gran Man Difou de Maripasoula ;</li> <li>• Construire, réaliser et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage qui s'inscrivent dans la progression établie par les professeurs de 6<sup>ème</sup> ;</li> <li>• Prendre en compte la diversité des élèves ;</li> <li>• Être à l'écoute des élèves et des parents ;</li> <li>• Générer une dynamique de groupe propice à l'apprentissage ;</li> <li>• Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ;</li> <li>• Contribuer à l'action de la communauté éducative ;</li> <li>• Intégrer les éléments de la culture numérique dans l'exercice de son métier.</li> </ul>  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Missions d'enseignement auprès d'élèves de 6 <sup>ème</sup> dont les responsables légaux ont fait le choix d'un enseignement sur site en lien avec le collège de secteur.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ;</li> <li>• Analyser les besoins spécifiques des élèves ;</li> <li>• Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève ;</li> <li>• Participer aux réunions d'équipes éducatives ;</li> <li>• Accompagner les parents ;</li> <li>• Alerter l'IEN de circonscription sur d'éventuelles difficultés d'apprentissage d'un élève ;</li> <li>• Alerter les professeurs sur d'éventuelles difficultés d'apprentissage d'un élève ;</li> <li>• Donner son avis sur l'évolution du parcours scolaire de l'élève et sur la nécessité ou non d'une orientation particulière ;</li> <li>• Établir des liens entre les différentes classes de 6<sup>ème</sup> des écarts ;</li> <li>• Proposer des activités périscolaires à la ville et aux agents ou associations sur site.</li> </ul> |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAFIPEMF/ CAPPEI ou en préparation de la certification ;</li> <li>• Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que formateur ;</li> <li>• Avoir une certaine connaissance du Haut Maroni.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation PAP pour installation annuelle  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité REP +   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> </ul>  |



## FICHE DE POSTE N°1 (PSEP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPEAA 1D)</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPEAA est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPEAA peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré. (École élémentaire)   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ;</li> <li>• Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPEAA et l'inclusion en classe ordinaire, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPEAA et la classe d'inclusion ;</li> <li>• Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ;</li> <li>• Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ;</li> <li>• Elaborer le projet personnel d'inclusion de chaque EANA scolarisé dans l'école ;</li> <li>• Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ;</li> <li>• Conseiller en qualité de personne ressource les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.</li> <li>• Participer au groupe de travail du bassin de formation.</li> <li>• Proposer la mise en place de l'OEPRE.</li> <li>• Assurer le lien entre l'école, la circonscription et le CASNAV (enquête DEPP, suivi de la scolarisation des élèves)</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance approfondie des méthodes propres à l'apprentissage du français langue seconde et du français langue de scolarisation ;</li> <li>• Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ;</li> <li>• Savoir travailler en équipe ; collaborer</li> <li>• Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification complémentaire FLS ;</li> <li>• Parcours universitaire en français langue étrangère (master, licence)</li> <li>• Examineur correcteur DELF</li> </ul>  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 30 points et Indemnité REP +  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°2 ( PSEP )

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants<br/>(UPEAA PSA)</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Des dispositifs accueillant des élèves allophones de plus de 12 ans sont installés dans les collèges au second degré (UPE2A PSA)  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le second degré, l'enseignant en UPEAA-PSA est une personne ressource placée sous l'autorité de chef d'établissement. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) scolarisés au second degré.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Elles recouvrent l'ensemble des missions dévolues au CASNAV à savoir l'expertise pédagogique, la médiation auprès de familles, la mise à disposition de ressources.   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner l'enseignement du français langue seconde et langue de scolarisation pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ;</li> <li>• Travailler en collaboration avec l'équipe du CASNAV pour la scolarisation de l'EANA en classe ordinaire avec prise en charge dans le dispositif en UPEAA-PSA ;</li> <li>• Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ;</li> <li>• Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ;</li> <li>• Elaborer le projet personnel d'inclusion de chaque EANA scolarisé dans l'établissement ;</li> <li>• Coordonner avec l'enseignant UPE2A 2D (s'il est présent) les activités scolaires des EANA</li> <li>• Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes et la direction ;</li> <li>• Procéder à l'inscription des EANA au DELF ;</li> <li>• Conseiller en qualité de personne ressource les équipes disciplinaires pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les niveaux de formation.</li> <li>• Participer au groupe de travail du bassin de formation. (GRAC)</li> <li>• Proposer la mise en place de l'OEPRE au sein de EPLE.</li> <li>• Assurer le lien entre l'EPLE et le CASNAV. (Enquête DEPP, suivi de la scolarisation des élèves)</li> <li>•</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une connaissance approfondie des méthodes propres à l'apprentissage du français langue seconde et du français langue de scolarisation ;</li> <li>• Être capable de s'adapter à un public d'adolescents sans les habitudes scolaires du contexte francophone ;</li> <li>• Savoir travailler en équipe ; collaborer</li> <li>• Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.</li> </ul>   |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification complémentaire FLS ;</li> <li>• Examineur correcteur DELF</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | NBI 30 points et Indemnité REP +  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°3 (PSEP)

|                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Enseignant spécialisé itinérant option A</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.<br>L'action de l'enseignant spécialisé itinérant option A s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH, ce programme peut avoir une dimension départementale.   |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | Missions d'enseignement auprès d'élèves atteints d'une déficience auditive avec ou sans troubles associés, relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ».   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur le handicap et conseiller les enseignants d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées à la déficience auditive ;</li> <li>• Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ;</li> <li>• Analyser les besoins spécifiques des élèves (matériel adapté) ;</li> <li>• Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève ;</li> <li>• Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) ;</li> <li>• Accompagner les parents ;</li> <li>• Donner notre avis sur l'évolution du parcours scolaire de l'élève et sur la nécessité ou non d'une orientation particulière ;</li> <li>• Information et formation des AESH ;</li> <li>• Etablir le lien Maternelle / Élémentaire / Collège / Lycée.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ;</li> <li>• Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ;</li> <li>• Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ;</li> <li>• Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ;</li> <li>• Capacité à animer des formations d'adultes ;</li> <li>• Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques à la déficience auditive.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être titulaire du CAPA-SH option A ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE Troubles des fonctions auditives (TFA) ;</li> <li>• A défaut, un enseignant s'engageant à passer le CAPPEI et disposant de compétences en langue des signes française.</li> </ul>  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 27 points   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°4 (PSEP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant coordonnateur d'une ULIS en collège</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.   |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | L'ULIS constitue au sein du collège un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps correspondant aux Troubles des Fonctions Cognitives ou mentales, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | <p>L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;</li> <li>- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;</li> <li>- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.</li> </ul> <p>En collaboration avec les professeurs du collège, d'une part, le SESSAD chargé du suivi thérapeutique et éducatif des élèves, d'autre part, et, le cas échéant, l'AESH, l'enseignant chargé d'une ULIS organise le projet de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que les projets individualisés d'intégration de chacun des élèves, dont l'emploi du temps doit pouvoir comporter des moments préparés d'inclusion dans les classes de référence.</p> <p>L'enseignant référent de la scolarisation, le médecin de l'éducation nationale, le conseiller d'orientation psychologue, l'assistant social du collège sont pour lui des interlocuteurs privilégiés.</p> |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <p>Véritable personne ressource au sein du collège, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé.</p> <p>Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève handicapé, il sait engager une démarche contractualisée avec une SEGPA, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.</p>   |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;</li> <li>• Savoir mettre en œuvre et en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ;</li> <li>• Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignant titulaire d'un CAPPEI de l'option correspondant au type d'ULIS (TFC, TFM-MI, TSLA, TSA) ;</li> <li>• L'enseignant chargé d'une ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du collège.</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé -IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP +   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°5 (PSEP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant chargé d'une ULIS TFC de lycée professionnel</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH). Ces parcours sont fondés sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques hors de la classe de référence et de périodes de formation centrée sur la qualification, voire sur la certification, autorisant la continuité des parcours de formation.<br>L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;</li> <li>- La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;</li> <li>- Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.</li> </ul> Il doit pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques ;</li> <li>• Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ;</li> <li>• Gérer l'ensemble des regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que ceux prévus par les projets de formation professionnelle individuels des élèves ;</li> <li>• Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels, au sein de leur classe et lors des stages en entreprise, afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.</li> </ul> |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ;</li> <li>• Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ;</li> <li>• Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ;</li> <li>• Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.</li> </ul>   |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;</li> <li>• Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que dans chaque projet personnalisé ;</li> <li>• Savoir engager une démarche contractualisée entre LP, IMPRO et entreprise ;</li> <li>• Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | CAPA-SH, voire 2CA-SH option D ou CAPPEI correspondant à l'ULIS TFC   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé -IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)  |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°6 (PSEP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant spécialisé exerçant au RSMA</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | L'enseignant intéressé aura en charge de jeunes adultes (18 à 25 ans) en rupture scolaire et sortis du système scolaire avec ou sans qualification. Ces jeunes sont globalement en perte de repères d'où la nécessité de remobilisation constante.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Le Régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane est situé sur deux sites : Cayenne et Saint Laurent du Maroni ;  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Sa mission sera de garantir l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle) aux volontaires stagiaires du RSMA. Ces savoirs de base sont nécessaires à l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG) et à l'intégration d'une formation diplômante.  |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <p>Les activités principales de l'enseignant porteront sur le positionnement des volontaires stagiaires, la remise à niveau en français et en mathématiques, l'élaboration du projet professionnel, la préparation aux tests psychotechniques inhérents à certaines entrées en formation et au CFG.</p> <p>Quant à ses activités secondaires, elles seront axées sur la participation à des ateliers tels que : techniques d'aide à la recherche d'emploi, aide à la rédaction d'un curriculum vitae, rédaction de lettres de motivation et préparation à l'entretien d'embauche. Le professeur des écoles aura ainsi pour tâche l'accompagnement et le soutien à la personne.</p> <p>En outre, il devra aider chaque volontaire à construire son projet professionnel, choisir son orientation, à préparer différents concours (CAT C, Gendarmerie, Armées, Douanes, etc.) et à élaborer des correspondances fonctionnelles.</p> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <p>Il sera demandé à l'enseignant candidat à ce poste d'avoir des expériences en alphabétisation et illettrisme (langue et mathématiques) en formation continue d'adulte.</p> <p>Il devra en outre être impliqué dans la vie associative.</p> <p>Un bon niveau en Anglais et des connaissances informatiques de base sont exigés. Par ailleurs, les qualités retenues pour faire acte de candidature sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité d'adaptation au monde militaire ;</li> <li>• Le sens relationnel ;</li> <li>• L'ouverture d'esprit ;</li> <li>• L'aptitude au travail en équipe ;</li> <li>• La disponibilité.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F ou du CAPPEI « Enseigner en EGPA ».  |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408).   |
|                                    | <b>MODALITES DE<br/>CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |

## FICHE DE POSTE N°7 (PSEP)

| IDENTIFICATION DU POSTE       | INTITULE DU POSTE                    | Enseignant en dispositif relais  |
|-------------------------------|--------------------------------------|--|
|                               | PLACE DU POSTE                       | L'enseignant est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur ASH Adaptation Scolaire et exerce ses missions sous la responsabilité du Principal.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>        | CADRE GENERAL                        | Les dispositifs relais de Cayenne, Kourou et Saint Laurent accueillent des adolescents prioritairement issus des classes de 5 <sup>ème</sup> et de 4 <sup>ème</sup> en voie de déscolarisation ou de marginalisation. Leur objectif est de scolariser ces jeunes d'une façon personnalisée et adaptée dans un dispositif spécifique pour les aider à se réinsérer, à terme, dans un cursus de formation traditionnelle.  |
|                               | MISSIONS                             | Ce dispositif propose aux jeunes concernés des activités scolaires à l'intérieur de l'établissement, mais aussi à l'extérieur, des ateliers culturels, sportifs, techniques et professionnels afin de les aider à construire progressivement un projet de formation. Ce dispositif constitue un moyen de lutte contre la marginalisation scolaire et sociale.  |
|                               | FONCTIONS                            | L'enseignant en dispositif relais a une fonction d'enseignement. Ses missions principales sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer les jeunes et leur dispenser un enseignement correspondant aux besoins identifiés ;</li> <li>• Mettre en place des projets personnalisés d'action pédagogique et éducative différenciés visant à une restauration des apprentissages ;</li> <li>• Dispenser des éléments de base de formation générale du 2<sup>nd</sup> degré (préparation au CFG, au DNB) ;</li> <li>• S'assurer de la cohérence des actions menées au sein du dispositif en veillant à l'organisation des enseignements ;</li> <li>• Contribuer à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique de l'élève admis en dispositif relais ;</li> <li>• Travailler en liaison avec la famille, les éducateurs de la PJJ ;</li> <li>• Agir dans le cadre d'une lettre de mission établie.</li> </ul>            |
|                               | COMPETENCES                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une bonne connaissance du système éducatif et plus particulièrement du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>• Une bonne connaissance des publics adolescents en grande difficulté ;</li> <li>• La maîtrise de l'outil informatique et de ses usages pédagogiques ;</li> <li>• La capacité de concevoir et de mettre en œuvre des réponses adaptées aux profils et aux problématiques des publics difficiles, de mener des actions pédagogiques différenciées et de concevoir des projets de remédiation individualisés propres à permettre l'acquisition de diplômes ou de certifications telles que le CFG ;</li> <li>• La capacité de travailler en équipe et de guider des parcours complexes ;</li> <li>• La capacité de se situer en tant que professionnel de l'éducation auprès des différents partenaires ;</li> <li>• La capacité de rendre compte à sa hiérarchie du travail effectué (bilan annuel quantitatif et qualitatif).</li> </ul> |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b> | PRE-REQUIS (diplômes ou expériences) | Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F ou du CAPPEI Enseigner en EGPA (Grande difficulté scolaire).<br>Le poste est incompatible avec un temps partiel.  |
|                               | NOMINATION                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                               | REGIME INDEMNITAIRE                  | NBI 30 points et Indemnité forfaitaire (IR 1994)   |
|                               | MODALITES DE CANDIDATURE             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°8 (PSEP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Coordonnateur d'unité d'enseignement itinérante ASH pour l'aide à la scolarisation ordinaire des élèves présentant des comportements atypiques<br/>CUEI ASH</b>  |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | Les Coordonnateurs d'Unité d'Enseignement Itinérante sont affectés à la circonscription ASH. Ils interviennent à tous les niveaux de scolarisation de l'école maternelle au lycée, sur demande des responsables d'établissements.   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | Il possède des qualités relationnelles exceptionnelles pour accompagner des enseignants et des équipes pédagogiques en difficulté face à des élèves à comportement atypique. Ils apportent leur aide lors de la rédaction et de la mise en œuvre du Projet Personnel de l'élève : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation),</li> <li>- PPF (Projet Personnalisé de Formation)</li> <li>- PPRE (Programme Personnel de Réussite Éducative).</li> <li>- PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) pour des troubles des apprentissages.</li> </ul> Il ne se substitue en aucune manière au service de soins partenaire. |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | Ils créent des liens étroits avec les équipes pédagogiques de terrain, accompagne les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté et les enseignants référents pour la scolarisation ordinaire des élèves présentant des comportements scolaires atypiques.<br>Il échange sur le suivi, l'évolution et la poursuite ou non du suivi des élèves. Il évite les isolements ressentis.<br>Il permet à l'AESH de respecter ses missions.   |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | Il possède : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des connaissances spécifiques sur les élèves porteurs de troubles psychiques et sur la gestion des élèves difficiles.</li> <li>• Une bonne connaissance des publics adolescents en grande difficulté ;</li> <li>• La maîtrise de l'outil informatique et de ses usages pédagogiques ;</li> <li>• La capacité de travailler en équipe et de guider des parcours complexes ;</li> <li>• La capacité de se situer en tant que professionnel de l'éducation auprès des différents partenaires ;</li> <li>• La capacité de rendre compte à sa hiérarchie du travail effectué.</li> </ul>                       |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option F ou du CAPPEI   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°9 (PSEP)

| FICHE DE POSTE N°9 (PSEP)      |   |  |
|--------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Enseignant de classe bilingue Portugais</b>   |
|                                | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant bilingue est placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de l'inspecteur en charge de l'enseignement des langues maternelles et de l'inspecteur de circonscription.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>         | <b>CADRE GENERAL</b>                        | L'enseignant bilingue s'inscrit dans le cadre de la mise en place des classes bilingues à parité horaire dans l'académie et dans la politique REP+.<br>Il contribue de façon déterminante au fonctionnement de l'école inclusive. Il dispense l'enseignement des cinq domaines du programme de la maternelle en Français et en Portugais à parité horaire sur la semaine.  |
|                                | <b>MISSIONS</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'accueil des élèves et de leurs familles avec l'équipe enseignante.</li> <li>• Conseiller et informer les parents tout au long de l'année.</li> <li>• Assurer la sécurité affective des élèves tout au long de l'année scolaire.</li> <li>• Contribuer à la mise en place du parcours linguistique et langagier de l'élève.</li> <li>• Présenter le dispositif des classes bilingues lors des instances dédiées.</li> </ul>   |
|                                | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire son action dans le cadre du plan français de la circonscription et du plan maternelle.</li> <li>• Mettre en place un parcours linguistique et langagier.</li> <li>• Évaluer spécifiquement les compétences en maîtrise de la langue orale française.</li> <li>• Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes.</li> <li>• En concertation avec l'équipe enseignante, dont le directeur d'école, élaborer les grilles de suivi des élèves en veillant à mesurer leur temps de production et de réception orale de façon équilibrée en Français et en Portugais.</li> <li>• Se saisir des résultats des évaluations repères de début CP.</li> <li>• Mener les évaluations demandées par la circonscription dans le cadre du suivi scolaire des élèves concernés.</li> <li>• En lien avec l'équipe enseignante, dont le directeur d'école, penser le temps de récréations comme un temps social d'échange entre les élèves dans les deux langues.</li> <li>• En lien avec la circonscription, l'IEN en charge de la maternelle et l'IEN en charge de l'enseignement des langues maternelles, participer aux réunions et aux sessions de formations.</li> <li>• Transmettre les informations entre le dispositif et les classes dans des conseils de cycle spécifiques. (Liaisons GS/CP)</li> <li>• Conseiller et partager des ressources dans le domaine du bilinguisme avec les enseignants de l'école.</li> <li>• Rendre un rapport d'activités en fin d'année scolaire à destination de l'IEN CCPD.</li> </ul> |
|                                | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Justifier du niveau C2 du CECRL en Portugais.</li> <li>• Savoir travailler en équipe et en réseau (sens du collectif).</li> <li>• Utiliser des outils numériques (livres numériques par ex.).</li> <li>• Développer une pensée inventive permettant de créer des passerelles entre l'environnement familial des élèves et l'univers scolaire (transposition didactique).</li> <li>• Connaître les convergences et divergences entre code scolaire et code familial à dessein de lever les obstacles épistémologiques pouvant se manifester lors des apprentissages.</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>  | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience dans la pratique de la langue Portugaise (diplôme en Portugais niveau L3 est une plus-value).</li> <li>• Expérience de contractuel 1<sup>er</sup> degré ou d'ILM</li> </ul>  |
|                                | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal (Titulaire) – Affectation de contractuel  |
|                                | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | Indemnité REP+   |
|                                | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N°10 (PSEP)

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                        | <b>Enseignant de classe bilingue Français-Créole</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                           | L'enseignant bilingue est placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de l'inspecteur en charge de l'enseignement des LCR et de l'inspecteur de circonscription.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 – Article L.312-10 du code de l'éducation – circulaire n°2001-166 du 5 septembre 2001 – circulaire n°2003-090 du 5 juin 2003.</li> <li>L'enseignement bilingue français-créole guyanais est à parité horaire. La langue régionale y est langue enseignée et langue d'enseignement. Tous les domaines d'activités sont abordés dans les deux langues.</li> <li>L'enseignement y est organisé sur le principe de l'alternance des langues par demi-journée de classe.</li> </ul>   |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire partie intégrante de l'équipe pédagogique pour ce qui concerne les choix liés au fonctionnement de la classe bilingue et l'intégration de l'enseignement bilingue au projet d'école.</li> </ul>   |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Enseigner en créole guyanais : développer l'apprentissage de la langue et de la culture guyanaise par un enseignement bilingue à parité horaire (12 heures hebdomadaires en français / 12 heures en créoles guyanais).</li> <li>Contribuer à la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école élémentaire, en élaborant et mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaisons inter-cycles, projets d'école, projets communs...) et des outils...</li> <li>Contribuer à l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.</li> <li>Contribuer au développement de relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales...) s'agissant de l'enseignement de la LVR créole guyanais.</li> <li>Mettre en place des projets pédagogiques en lien avec les deux langues.</li> <li>Participer à l'organisation d'événements spécifiques pour valoriser la filière bilingue.</li> </ul> |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'enseignant, titulaire de l'habilitation définitive en créole ou issu du concours spécial langue régionale créole guyanais devra faire preuve de : <ul style="list-style-type: none"> <li>compétences linguistiques, culturelles, didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement de la langue vivante régionale ;</li> <li>maîtrise de la graphie créole ;</li> <li>solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation...) ;</li> <li>réelles capacités de communication, d'animation et de coopération ;</li> <li>capacité à travailler en équipes.</li> </ul> </li> <li>Justifier du niveau C2 du CECRL en créole</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS<br/>(diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Postes ouverts aux enseignants du premier degré issus du concours CRPE spécial langue régionale « créole guyanais », ou titulaires d'une habilitation définitive en langue régionale « créole guyanais »</li> <li>Aptitude au travail en équipe</li> <li>Rigueur et régularité dans le travail</li> <li>Sens des relations humaines</li> <li>Capacité d'initiative</li> <li>Sens des responsabilités</li> <li>Sens de l'organisation</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                               | Affectation au mouvement principal à titre définitif.  |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                      | Indemnité REP+   |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>  |

## FICHE DE POSTE N° 11 (PSEP)

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>IDENTIFICATION<br/>DU POSTE</b> | <b>INTITULE DU POSTE</b>                    | <b>Unité pédagogique pour élèves en situation d'illettrisme (UPE2L)</b>   |
|                                    | <b>PLACE DU POSTE</b>                       | L'enseignant est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription ainsi que de l'autorité fonctionnelle du principal de collège.  |
| <b>PROFIL DU POSTE</b>             | <b>CADRE GENERAL</b>                        | L'enseignant interviendra dans une classe UPE2L (Unité pédagogique pour élèves en situation d'illettrisme) sous la responsabilité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription ainsi que de l'autorité fonctionnelle du principal afin d'accompagner et renforcer les équipes pédagogiques. Leurs actions auprès des élèves devront contribuer à l'amélioration des résultats scolaires notamment dans le domaine du lire-écrire.  |
|                                    | <b>MISSIONS</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la compréhension en français et lutter contre l'illettrisme</li> <li>• Construire les savoirs, savoir-faire disciplinaires et méthodologiques en se fondant sur les compétences différenciées requises</li> <li>• Repérer les besoins des élèves en français</li> <li>• Encadrer et mettre en œuvre des activités pédagogiques personnalisées adaptées à ces besoins</li> <li>• Animation des ateliers lecture</li> <li>• Evaluer les progrès des élèves et prévoir les remédiations</li> <li>• Diagnostiquer les ressources et les difficultés des élèves concernés et être capable d'appliquer des méthodes pédagogiques actives</li> <li>• Etre capable de travailler en équipe et avoir des qualités relationnelles</li> </ul> |
|                                    | <b>FONCTIONS</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évaluer le niveau de fluence</b> des élèves à leur arrivée (diagnostic état des lieux élèves non lecteurs)</li> <li>• <b>Enseigner lecture et son automatisation</b> pour permettre une maîtrise des savoirs fondamentaux</li> <li>• <b>Construire des parcours personnalisés</b> selon la scolarisation antérieure et les besoins.</li> <li>• <b>Adapter les supports pédagogiques</b> pour faciliter la compréhension (visuels, simplification du langage, aides méthodologiques).</li> <li>• <b>Suivre les progrès</b> grâce à des évaluations régulières et ajuster les objectifs</li> </ul>  |
|                                    | <b>COMPETENCES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience en alphabétisation, illettrisme, enseignement adapté ou/et en Éducation prioritaire</li> <li>• Développement de pratiques pédagogiques différenciées ;</li> <li>• Connaissance actualisée de l'enseignement du lire-écrire au cycle 2 et au Cycle 3</li> <li>• Connaissance de la littérature jeunesse/ adolescente</li> </ul>  |
| <b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>      | <b>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professeur des écoles</li> <li>• Professeur second degré expérimenté alphabétisation, illettrisme</li> <li>• Formateur expérimenté dans l'illettrisme et l'alphabétisation avec des adolescents</li> </ul>   |
|                                    | <b>NOMINATION</b>                           | Affectation au mouvement principal à titre définitif.   |
|                                    | <b>REGIME INDEMNITAIRE</b>                  | NBI 30 points et Indemnité REP +  |
|                                    | <b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saisie en ligne du dossier de candidature via la plateforme COLIBRIS, avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ;</li> <li>• Entretien avec une commission académique de recrutement.</li> <li>• Participation à la phase informatisée du mouvement intra académique</li> </ul>   |